



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES
DIX-SEPTIÈME SESSION
COMPTE RENDU DU GROUPE DE RÉFLEXION DE LA CMP
SUR LES COMMUNICATIONS
POINT 13.3 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le groupe de réflexion de la CMP sur les communications)

- [1] Le groupe de réflexion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) sur les communications, qui avait pour responsabilité première d'élaborer la Stratégie de communication de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour 2022-2030, était aussi chargé d'en suivre et faciliter la mise en œuvre, dans le but de susciter une prise de conscience à l'échelle mondiale de l'importance de la santé des végétaux, de mobiliser les principales parties prenantes et d'aider à la mobilisation de ressources. Le groupe de réflexion a été officiellement créé par la CMP, à sa 15^e session (avril 2021). Actuellement, il est composé de 12 membres, dont les représentants d'un certain nombre d'organisations nationales ou régionales de la protection des végétaux (ONPV, ORPV) et d'entités du secteur et un membre du Bureau de la CMP.
- [2] Compte tenu de la brièveté du laps de temps écoulé entre sa première réunion (septembre 2021) et la 16^e session de la CMP (avril 2022), le groupe de réflexion avait demandé à la Commission de prolonger d'un an ses activités afin de pouvoir mener les consultations nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de communication solide. À sa 16^e session (2022), la CMP est convenue de reporter à sa 17^e session (2023) l'examen et l'adoption éventuelle de la stratégie de communication de la CIPV, afin de permettre aux ONPV, aux ORPV et aux partenaires de contribuer à la mise au point de la stratégie de communication, par le truchement des membres de leur région qui participent au groupe de réflexion.
- [3] Depuis sa création, le groupe de réflexion a tenu 13 réunions virtuelles, organisées par le secrétariat de la CIPV, dont six en 2021 (septembre [trois séances], octobre, novembre et décembre) et sept en 2022 (janvier, mars, avril, août, octobre, novembre et décembre). Depuis, le groupe et le secrétariat ont travaillé sur le projet de stratégie, qui constituera une feuille de route pour les activités de communication et de sensibilisation de la communauté de la CIPV.

Compte rendu

- [4] La stratégie de communication a été remaniée à plusieurs reprises dans le but d'améliorer les sections relatives aux objectifs, de recenser les parties prenantes et le public cible et de mieux définir la proposition de valeur et les messages clés. Elle a aussi été actualisée au regard du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, s'agissant de préciser la façon dont les activités de communication contribueront à la mise en œuvre des huit éléments du programme de développement et d'adapter au contexte la contribution qui sera apportée à la concrétisation des objectifs stratégiques de la CIPV et des objectifs de développement durable (ODD) pertinents. Les manifestations importantes de la CIPV, en particulier l'Année internationale de la santé des végétaux, la session inaugurale de la Journée internationale de la santé des végétaux et la première Conférence internationale sur la santé des végétaux, ont également été mises en avant. La stratégie est accompagnée d'un plan de travail sur huit ans, dans lequel sont définis les étapes clés, les activités, les principaux domaines de résultat et les résultats annuels attendus.
- [5] En octobre 2022, le groupe de réflexion a présenté la stratégie de communication lors des réunions en présentiel tenues avec le Bureau de la CMP et le Groupe de la planification stratégique, dont les membres ont formulé des observations portant principalement sur les éléments susmentionnés de la stratégie. Par ailleurs, tant le Bureau de la CMP que le Groupe de la planification stratégique ont reconnu l'excellent travail qu'avait mené le groupe de réflexion, s'agissant d'élaborer une stratégie de

communication de portée mondiale à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV à l'horizon 2030.

- [6] Le groupe de réflexion a présenté plusieurs options au Bureau de la CMP et au Groupe de la planification stratégique, visant à déterminer la meilleure façon d'élargir le processus de consultation aux ONPV, aux ORPV et aux partenaires de la CIPV afin de recueillir leurs observations concernant la stratégie de communication, y compris au moyen d'une enquête en ligne ou via le système de mise en ligne des observations (OCS), tout en gardant à l'esprit qu'il s'agissait de connaître leur point de vue sur la conception générale de la stratégie (c'est-à-dire ses principaux éléments) et non pas d'obtenir des indications détaillées destinées à apporter des modifications à la structure actuelle. Le Bureau de la CMP et le Groupe de la planification stratégique ont proposé soit l'organisation d'un webinaire de consultation, soit la réalisation d'un bref résumé vidéo de la stratégie, de façon à encourager une plus grande participation à l'enquête en contrecarrant tout sentiment de lassitude à cet égard.
- [7] Sur la base de ce retour d'information, le groupe de réflexion a étudié les solutions proposées et il a été convenu qu'avec l'aide du Secrétariat, une enquête en ligne, accompagnée d'une courte vidéo récapitulative et d'un résumé téléchargeable de la stratégie, constituait le moyen le plus efficace pour procéder à une consultation rapide couvrant un large éventail de parties prenantes. En novembre, le secrétariat a mis au point les divers éléments de l'enquête, disponibles en six langues, qui ont été transmis par courrier électronique. L'enquête a été menée pendant la période allant du 18 novembre au 5 décembre 2022.
- [8] L'enquête sur la stratégie de communication de la CIPV pour 2022-2030, adressée aux 220 points focaux d'ONPV et d'ORPV et partenaires extérieurs de la CIPV, a permis de recevoir 24 réponses au total, dont 18 à partir de la version anglaise de l'enquête et six de celle en espagnol. La plupart de ceux qui avaient répondu appartenaient à l'une des deux catégories suivantes: partie contractante de la CIPV/ONPV/ORPV et gouvernement/institution publique. Dans l'ensemble, les déclarants ont répondu par la mention «tout à fait d'accord» ou «d'accord» à la plupart des questions, sauf au point 8 (La stratégie s'adresse aux parties prenantes concernées) pour lequel deux d'entre eux avaient coché la case «pas du tout d'accord». L'enquête a permis de recueillir en moyenne dix observations pour chacune des questions. Seize déclarants se sont dits intéressés par la tenue de consultations plus approfondies en vue de la mise au point finale de la stratégie. En considération du vaste soutien obtenu, le groupe de réflexion est convenu qu'aucune autre consultation n'était nécessaire et il a recommandé que tous ceux qui avaient indiqué le souhait de renforcer leur participation puissent constituer le socle de la communauté de pratique qu'il était proposé d'établir une fois la stratégie adoptée.
- [9] L'approche innovante que le groupe de réflexion avait adoptée pour mener la consultation a permis de recueillir les observations d'un large éventail de parties prenantes, ainsi que celles du Bureau de la CMP et du Groupe de la planification stratégique. Le groupe de réflexion a mis au point la version finale de la stratégie en tenant compte de ces observations. Le résumé est joint en annexe au présent document.
- [10] Le groupe de réflexion s'est acquitté de sa mission principale, qui était d'élaborer la stratégie de communication de la CIPV, et il tient à remercier les ONPV, les ORPV et les partenaires de la CIPV qui avaient apporté une contribution en nature au processus, sous forme de services de personnel. La liste des membres du groupe figure en annexe du présent document. Le groupe de réflexion adresse aussi ses remerciements au Bureau de la CMP, au Groupe de la planification stratégique et au secrétariat de la CIPV, dont il avait pu mettre les compétences à profit dans le cadre de cette mission.
- [11] Le résumé de la Stratégie de communication, joint au présent document, est disponible en six langues. La version intégrale de la stratégie fait l'objet d'un document distinct, publié en anglais uniquement sous la cote CPM 2023/18_01.
- [12] La CMP est invitée à:
- 1) *prendre note* du rapport;
 - 2) *saluer* la contribution apportée par le groupe de réflexion;
 - 3) *adopter* la Stratégie de communication de la CIPV pour 2023-2030, telle qu'elle est présentée dans le document portant la cote CPM 2023/18_01.

Annexe 1: Résumé – Stratégie de communication de la CIPV pour 2023-2030

- [1] La Stratégie de communication de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour 2023-2030 constitue une feuille de route pour le secrétariat de la CIPV et ses principales parties prenantes. Elle vise à guider la planification stratégique des approches et activités en matière de communication et à favoriser la réalisation des objectifs stratégiques du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.

Objectifs de communication

1. Informer

- [2] Susciter une prise de conscience de la communauté de la CIPV et du grand public, à l'échelle mondiale, quant à l'importance et aux effets de la protection de la santé des végétaux et des ressources végétales.

2. Mobiliser et faire participer

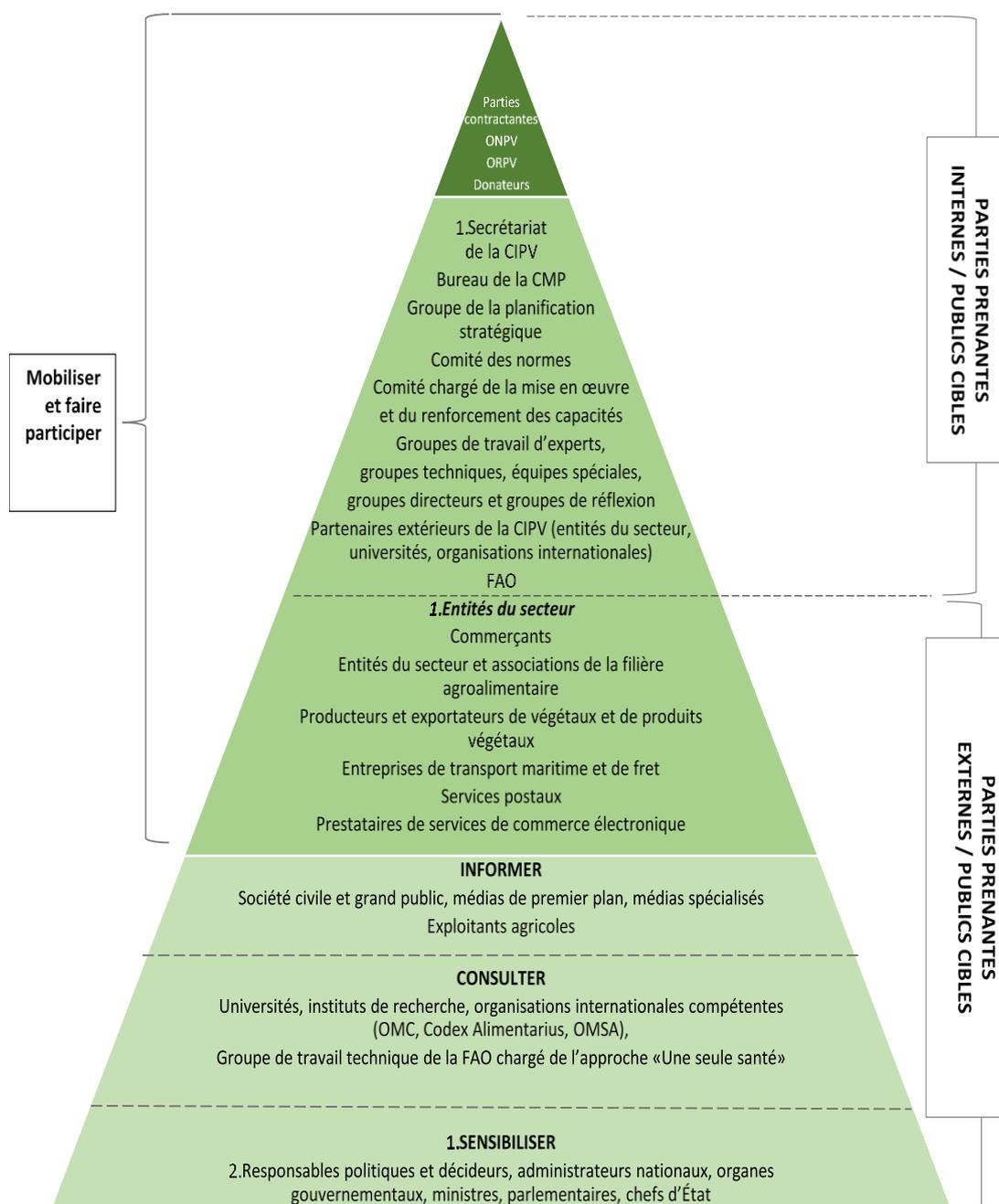
- [3] Mettre en place une structure propre à favoriser la collaboration et la participation des ORPV et des partenaires extérieurs de la CIPV, en particulier les entités du secteur, les universités et les organisations internationales, ainsi que les équipes régionales de la communication de la FAO et la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO.

- Établir une collaboration active avec les ONPV et les ORPV à l'appui des activités de base de la CIPV, à savoir notamment l'établissement de normes, la mise en œuvre et le renforcement des capacités, la communication et la coopération internationale.
- Améliorer la visibilité des activités de base propres à la CIPV et accroître la notoriété de sa marque.
- Mobiliser des ressources (techniques, humaines et/ou financières) à l'appui de la réalisation des objectifs stratégiques de la CIPV.
- Accroître la participation des parties prenantes extérieures à la CIPV ainsi que leur soutien, s'agissant en particulier des entités du secteur, des ONG, de la société civile et des universités.

3. Sensibiliser

- [4] Créer un environnement favorable pour les parties contractantes et les parties prenantes, à l'appui de la réalisation des objectifs stratégiques de la CIPV.
- Promouvoir les liens essentiels à la concrétisation des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD 1, 2, 8, 12, 13, 15, 17).

Publics cibles et parties prenantes



Proposition de valeur

- 1) La CIPV est la seule Convention visant à promouvoir la protection des végétaux et des ressources végétales contre les organismes nuisibles. Ce traité multilatéral juridiquement contraignant est en vigueur depuis 70 ans (1952) et a été ratifié par 184 parties contractantes.
- 2) La CIPV est la seule Convention pour la santé des végétaux à laquelle adhèrent des organisations du monde entier et que reconnaît l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

- 3) Tous les pays tirent profit de l'action que mène la communauté de la CIPV aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de normes et de programmes visant à limiter l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles, et qui ainsi contribue à en réduire les incidences sur la sécurité alimentaire, le commerce, la croissance économique et l'environnement.
- 4) La complémentarité du programme de travail de la CIPV avec celui de la FAO, fondée sur la mise en phase de leurs cadres stratégiques respectifs, permet à la communauté de la CIPV d'en tirer parti pour élaborer et mettre en œuvre des approches et outils innovants en matière de protection des végétaux. Les objectifs stratégiques de la CIPV s'inscrivent également dans le droit fil de la stratégie de la FAO, s'agissant de concrétiser les objectifs de développement durable communs, en particulier les ODD 2 (faim «zéro»), 12 (consommation et production responsables), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et 8 (travail décent et croissance économique). La communauté de la CIPV est ainsi à même de tirer parti des partenariats, des réseaux et de l'action menée par le truchement de la FAO.

Messages clés

	Public(s) cible(s)
<p>1. La protection de la santé des végétaux est fondamentale pour parvenir à concrétiser les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.</p> <p><i>Les politiques et mesures mises en place par les pouvoirs publics en faveur de la protection des végétaux et des ressources végétales aident à concrétiser les objectifs que sont la sécurité alimentaire pour tous, l'élimination de la faim et de la malnutrition (ODD 2) et la réduction de la pauvreté (ODD 1).</i></p> <p>La santé des végétaux contribue aussi à la santé générale des personnes, des animaux et de l'environnement. Au titre de l'approche «Une seule santé», la protection des végétaux s'inscrit dans le cadre de l'action menée pour protéger la santé des humains et celle des animaux domestiques et sauvages et de l'environnement en général, qui sont étroitement liées et interdépendantes.</p>	Tous les publics
<p>2. La protection de la santé des végétaux aide à protéger l'environnement.</p> <p><i>Dans leur lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux, les exploitants agricoles doivent adopter des méthodes respectueuses de l'environnement, telles que la protection intégrée contre les organismes nuisibles, méthodes dont les décideurs doivent encourager l'utilisation.</i></p>	Tous les publics
<p>3. La protection de la santé des végétaux facilite l'adaptation aux effets dévastateurs du changement climatique.</p> <p>Le réchauffement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes risquent de favoriser la dissémination d'organismes nuisibles aux végétaux. L'augmentation des risques phytosanitaires peut avoir une incidence sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence et favoriser les crises économiques, les migrations forcées et les conflits. La mise en application des normes internationales relatives à la santé des végétaux aide les pays à prévenir l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles et à préserver la biodiversité. La protection de la diversité biologique contribue à améliorer la résilience des végétaux et facilite l'adaptation aux effets du changement climatique sur la santé des végétaux.</p>	Tous les publics
<p>4. L'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles peuvent être évitées grâce au commerce sans risque des végétaux, des produits végétaux et des articles réglementés.</p> <p><i>4.1. Le respect des normes internationales relatives à la santé des végétaux permet d'assurer un commerce sans risque.</i></p> <p>De nombreux pays dépendent du commerce de végétaux et de produits végétaux pour soutenir leur économie. Or, ces échanges peuvent accroître le risque de dissémination d'organismes nuisibles et porter gravement préjudice aux végétaux et à la biodiversité. Pour assurer un commerce sans risque, il est important de mettre en application les normes internationales relatives à la santé des végétaux, en particulier celles élaborées sous les auspices du secrétariat</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Parties contractantes 2. ONPV 3. ORPV 4. Donateurs 5. Entités du secteur 6. Exploitants agricoles (petits exploitants et grandes entreprises)

<p>de la CIPV. L'application des normes permet de réduire les incidences négatives des organismes nuisibles et des pesticides sur la santé humaine, les économies et l'environnement. Elle contribue également à prévenir et à endiguer la dissémination d'organismes nuisibles sans créer d'obstacles inutiles au commerce. Le respect des normes internationales relatives à la santé des végétaux favorise les échanges commerciaux, ainsi que la réalisation de l'ODD 8 concernant le travail décent et la croissance économique.</p>	
<p>4.2. La vigilance s'impose lors des déplacements internationaux de végétaux et de produits végétaux.</p> <p>Il est important de faire preuve de vigilance lors des déplacements de végétaux ou de produits végétaux et de toujours veiller à ce que les produits concernés soient conformes aux exigences phytosanitaires. Cela permet de limiter la dissémination d'organismes nuisibles, qui est susceptible de porter gravement préjudice à la sécurité alimentaire nationale, à l'environnement et aux économies. La vigilance est de mise lors de l'achat de végétaux et de produits végétaux en ligne ou par l'intermédiaire de services postaux, car les colis peuvent plus facilement échapper aux contrôles phytosanitaires ordinaires.</p>	Tous les publics
<p>5. Investir dans le renforcement des capacités, la recherche et la sensibilisation dans le domaine de la santé des végétaux.</p> <p>Investir dans les activités que mènent les organisations nationales de la protection des végétaux est une démarche judicieuse de la part des pouvoirs publics, car de tels investissements sont profitables non seulement pour la santé des végétaux, mais aussi pour celle des populations, de l'environnement et des économies.</p> <p>La recherche et la sensibilisation dans le domaine de la santé des végétaux constituent un bon investissement dans la mesure où des pratiques et technologies innovantes permettent d'obtenir de meilleurs rendements, de réduire les pertes de récoltes, les pertes commerciales et le gaspillage de nourriture, d'améliorer la sécurité alimentaire et de créer un environnement plus sain.</p> <p>La création d'un flux de compétences en matière de santé des végétaux, assorti de ressources suffisantes, requiert à la fois la promotion d'une carrière diversifiée et gratifiante dans ce domaine auprès des jeunes et un investissement dans les professionnels de la santé des végétaux en début de carrière.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Donateurs 2. Responsables politiques et décideurs 3. Administrateurs nationaux 4. Organes gouvernementaux 5. Ministres 6. Parlementaires 7. Chefs d'État 8. Universités et instituts de recherche
<p>6. Protéger les végétaux et leur santé en renforçant les systèmes de suivi, d'alerte rapide et d'intervention précoce applicables aux organismes nuisibles.</p> <p>La mise en place d'un suivi régulier des végétaux et l'obtention rapide d'informations en cas de nouvelles menaces aident les pouvoirs publics, les spécialistes et les exploitants agricoles à prendre des mesures de prévention et d'adaptation essentielles pour préserver la santé des végétaux.</p> <p>L'utilisation de systèmes de suivi, d'alerte rapide et d'intervention précoce permet aux responsables politiques et aux gouvernements de prendre des décisions éclairées face à des organismes nuisibles nouveaux ou d'apparition récente et de réduire au maximum les incidences potentiellement onéreuses ou néfastes de leur dissémination.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Parties contractantes 2. ONPV 3. ORPV 4. Donateurs 5. Responsables politiques et décideurs 6. Administrateurs nationaux 7. Organes gouvernementaux 8. Ministres 9. Parlementaires 10. Chefs d'État
<p>7. Investir dans des programmes et initiatives relatifs à la santé des végétaux pour protéger les vies, les moyens d'existence, l'environnement et les économies.</p> <p>Les investissements des donateurs et du secteur privé dans les initiatives menées aux niveaux mondial, national ou régional facilitent l'action des gouvernements s'agissant de nourrir les populations, d'assurer des moyens d'existence aux plus vulnérables, de préserver l'environnement et la biodiversité et de protéger les économies grâce au commerce sans risque des végétaux et des produits végétaux.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Donateurs 2. Responsables politiques et décideurs 3. Administrateurs nationaux 4. Organes gouvernementaux 5. Ministres 6. Parlementaires 7. Chefs d'État

Moyens de communication

Possibilités par voie numérique

- Le **Portail phytosanitaire international (PPI)**, qui est le site web de la CIPV et permet d'offrir une vaste gamme de ressources phytosanitaires, sans commune mesure avec celles que fournissent d'autres entités ou plateformes en ligne
- Le **bulletin d'information mensuel de la CIPV et autres abonnements**, qui permettent de tenir les parties prenantes informées
- Les **médias sociaux de la CIPV**, qui peuvent être utilisés de manière active pour communiquer des informations et mobiliser les abonnés, actuels et potentiels.
- La **communication directe par courriel**, qui permet de s'adresser de manière stratégique et ciblée aux différentes parties prenantes, par exemple à des donateurs ou à des décideurs, afin de mettre en avant certains produits, manifestations ou questions en lien avec la CIPV, ou pour les inviter à participer à une discussion en cours ou à un débat mondial sur une question donnée.

Manifestations (internes et externes)

[5] La communauté de la CIPV devrait tirer parti des activités de communication et de sensibilisation menées dans le cadre des manifestations suivantes:

- Sessions annuelles de la CMP
- Ateliers régionaux annuels de la CIPV et des ORPV sur les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)
- Journée internationale de la santé des végétaux (12 mai)
- Conférence internationale sur la santé des végétaux
- Réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- Réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique
- Journée mondiale de l'alimentation
- Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture
- Sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies
- Réunions de l'Organisation internationale de normalisation (ISO)
- Forum de l'ISO
- Manifestations du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- Principales manifestations de l'OMC, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et du Codex

Médias

- Médias grand public et médias spécialisés (publications et sites web à caractère scientifique et commercial)
- Médias internationaux, régionaux et nationaux

Gestion de la stratégie

Mise en œuvre

[6] Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la stratégie de communication seront définies dans le cadre du plan de communication annuel qui sera élaboré. Les activités de communication seront pilotées par le responsable de l'Équipe du secrétariat de la CIPV chargée de l'intégration et du soutien, dont le rôle est de guider la mise en œuvre du plan de communication et d'assurer la liaison, au niveau interne et avec les partenaires régionaux. Le responsable de l'équipe

entretiendra les relations de collaboration avec les équipes régionales de la communication de la FAO et les partenaires clés, à savoir les ORPV.

Ressources

- [7] Des ressources, inscrites au budget global du secrétariat de la CIPV, seront allouées à l'équipe chargée de la communication (trois spécialistes de la communication employés à temps complet et des consultants engagés pour une période de courte durée à l'appui de manifestations phares, comme la Journée internationale de la santé des végétaux). Des fonds supplémentaires seront nécessaires pour couvrir les dépenses liées aux ressources humaines et les frais de fonctionnement, et cela en fonction des activités prévues pour chaque année, s'agissant par exemple de la production de matériel de communication et de sensibilisation, de l'organisation de manifestations et de campagnes, etc. Des ressources seront également prévues pour obtenir l'aide d'un organisme externe à l'appui des campagnes médiatiques (en complément du soutien que le Bureau de la communication de la FAO apporte régulièrement au secrétariat de la CIPV).

Calendrier

- [8] La stratégie de communication de la CIPV sera déployée sur une période de huit ans, parallèlement à la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030. Un plan de communication annuel sera élaboré en harmonie avec la stratégie de communication de la FAO et de la CIPV.

Impact

- [9] L'impact des activités de communication sera mesuré au moyen d'une analyse périodique, fondée sur la matrice de cadre logique du plan de communication annuel. Des indicateurs de référence seront définis après la première année de mise en œuvre et des projections relatives aux résultats seront établies. Le cadre de suivi et d'évaluation sera mis au point avec l'appui du Bureau de la communication de la FAO.

Annexe 2. Membres du groupe de réflexion de la CMP sur les communications

	Nom, fonction et organisation	Représentation
1	Mme Lihong ZHU Gestionnaire de portefeuille pour la CIPV Ministère des industries primaires (Nouvelle-Zélande) Présidente du groupe de réflexion de la CMP sur les communications	Nouvelle-Zélande
2	M. James STAPLETON Responsable de la communication et des activités de sensibilisation Consortium des centres internationaux de recherche agricole (CGIAR), Lima (Pérou) Vice-Président du groupe de réflexion de la CMP sur les communications	Système CGIAR
3	Mme Gabrielle VIVIAN-SMITH Responsable de la protection des végétaux, Ministère de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement, Canberra (Australie)	Australie
4	M. Islam Farahat ABOELELA Responsable de l'analyse des risques phytosanitaires, consultant international de la FAO Administration centrale de la quarantaine végétale Ministère de l'agriculture et de la bonification des terres Le Caire (Égypte)	Égypte
5	Mme Denise MARTINEZ-BRETO Chargée de l'information et de la communication Bureau de la communication Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	FAO
6	Mme Katy LEE Directrice de la société Agricultural Dialogues International Limited Cheshire (Royaume-Uni) Secrétariat de la Coalition internationale du commerce des céréales (IGTC) Genève (Suisse)	Coalition internationale du commerce des céréales
7	M. Hector MALAIDZA Responsable des communications, chargé de la diffusion des technologies Spécialiste de la recherche agricole Département des services de recherche agricole	Malawi
8	Mme Ifi CHAFY Responsable des communications Agence canadienne d'inspection des aliments	Amérique du Nord
9	M. Mekki CHOUIBANI Directeur exécutif Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient	Proche-Orient et Afrique du Nord
10	Mme Lucy CARSON-TAYLOR Responsable de la collaboration phytosanitaire, Agence de santé animale et végétale (APHA) du Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA), Royaume-Uni Royaume-Uni	Royaume-Uni
11	M. Martin SIAZEMO Inspecteur principal (santé des végétaux) et responsable des communications Ministère de l'agriculture, Service de la quarantaine végétale et des contrôles phytosanitaires Zambie	Zambie
12	M. Fuxiang WANG Directeur général adjoint, Centre national de services de vulgarisation agrotechnique (NATESC), Ministère de l'agriculture Pékin (Chine)	Bureau de la CMP Asie

	Secrétariat de la CIPV
	M. Arop Deng Responsable de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui
	Mme Mutya Frio Spécialiste des communications (responsable de la CIPV, groupe de réflexion sur les communications)
	Mme Maki Iizuka Chargée de l'appui au groupe de réflexion sur les communications
	Mme Zdravka Dimitrova Spécialiste de l'information
	M. Riccardo Mazzuchelli Spécialiste de l'information
	Mme Sara Giuliani Spécialiste de l'information
	M. Mouhab Alawar Spécialiste de l'information